



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réserve

Question écrite n° 107724

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les effectifs de la réserve. Il souhaiterait connaître le détail de l'état actuel des effectifs dans le Tarn.

Texte de la réponse

La réserve opérationnelle constitue un renfort permanent des capacités des forces armées, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs. Elle est composée de volontaires ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité pendant cinq ans à l'issue de leur service actif. Ces réservistes bénéficient, durant leur période d'activité, du même statut que les militaires d'active ainsi que des mêmes garanties en matière de protection sociale et d'emploi. Au 30 avril 2011, les effectifs de la réserve opérationnelle dans le Tarn s'élevaient à 154 personnes. Leur répartition par formation d'emploi et par catégorie est précisée dans le tableau suivant :

FORMATION d'emploi	MILITAIRES du rang	SOUS- OFFICIERS	OFFICIERS	TOTAL
8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA)	87	44	17	148
Délégation militaire départementale (DMD)	-	1	4	5
Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA)	-	1	-	1
Total	87	46	21	154

S'agissant de la réserve citoyenne, celle-ci est composée de citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays sans toutefois accomplir d'activités militaires. Agissant en qualité de collaborateurs bénévoles du service public, ces réservistes ont pour mission d'entretenir le lien entre la Nation et ses forces armées, notamment dans les domaines suivants : actions visant à renforcer l'esprit de défense, aide au recrutement de l'active et de la réserve, aide à la reconversion des anciens militaires, actions d'information au profit de la défense, contribution au devoir de mémoire, actions au profit de la jeunesse conduites dans le cadre de la défense. En ce qui concerne le département du Tarn, les effectifs de la réserve citoyenne se composent de trois officiers, employés par la DMD.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107724

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4686

Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9575